

Statement

Secretary of
State for
External Affairs



Déclaration

Secrétaire
d'État aux
Affaires
extérieures

VERSION CORRIGÉE

91/10

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

LE CANADA ET LES DÉFIS

DE L'APRÈS-GUERRE DU GOLFE

NOTES POUR UNE ALLOCUTION

DU TRÈS HONORABLE JOE CLARK,

SECÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,

DEVANT L'INSTITUT CANADIEN DES AFFAIRES INTERNATIONALES

À L'AUBERGE DES GOUVERNEURS DE QUÉBEC

QUÉBEC, (Québec)

Le 8 février 1991

C'est pour moi une grande source de satisfaction que de me retrouver parmi vous aujourd'hui sous l'égide de l'Institut canadien des affaires internationales. L'Institut s'est affirmé au fil des ans comme une tribune de premier plan où sont débattues les grandes questions mondiales et les enjeux qu'elles imposent à notre pays.

Quoi de plus normal dans ces circonstances que de poursuivre avec vous l'indispensable dialogue que le Gouvernement veut maintenir avec les Canadiennes et les Canadiens, à un moment où notre pays traverse une période cruciale dans l'histoire des relations internationales des 40 dernières années.

C'est en mesurant toute la portée de son geste que le Gouvernement a pris la grave décision d'engager nos forces dans la bataille. Il faut avoir le courage de ses convictions. Quand la communauté internationale unanime appelle à la défense de la paix et quand les principes fondamentaux qui soustendent l'ordre international sont en jeu, le Canada répond présent. Architecte du système onusien, notre pays devait assurer pleinement ses responsabilités internationales et faire sa part pour appliquer les principes dont il se réclame.

L'occupation par la force du territoire d'un membre des Nations Unies est inacceptable et met en cause les fondements même de l'ordre international. Face à l'invasion du Koweït, la communauté internationale avait certains choix dont l'inaction et le laisser-faire. Cela aurait été une démission impardonnable et la reconnaissance du pouvoir séculaire du fort sur le faible. La riposte immédiate, unilatérale, d'un nombre limité de pays, cela aurait été l'appropriation par un petit groupe de pays du rôle de gendarme du monde. Ces deux options étaient irrecevables et auraient toutes les deux eu des conséquences néfastes pour l'avenir des relations mondiales.

Avec sagesse mais non sans quelques réticences, la communauté des États s'est résolue à s'en remettre entièrement aux Nations Unies pour faire face à cette menace à notre sécurité collective. C'est là une grande victoire pour le système onusien et pour des pays comme le Canada qui ont fondé leur diplomatie sur la construction d'un système multilatéral crédible et efficace.

Rarement une telle unanimité et une telle détermination s'étaient manifestées au sein du Conseil de sécurité. N'oublions pas que des pays aussi différents que le Pakistan et l'Argentine, le Sénégal et la Bulgarie, l'Australie et l'Espagne prennent une part active à la coalition de 29 pays mise sur pied pour appliquer les sanctions.

On a tout fait pour éviter la guerre. Le monde diplomatique n'a jamais vécu, dans l'ère moderne, une période aussi fébrile et intense qu'entre le mois d'août dernier et la

mi-janvier. Toutes les démarches ont été tentées pour obtenir le retrait de l'Irak du Koweït. Comme vous le savez, le premier ministre Mulroney a pris une part active dans ces démarches. Le recours désolant à la force est le résultat des limites de la diplomatie et non de l'absence d'efforts de la diplomatie. Cet échec est entièrement attribuable au président irakien.

Mais alors, pourquoi ne pas avoir poursuivi les sanctions? La réponse est simple: nous avons essayé mais nous avons dû nous rendre à l'évidence; les sanctions ne pouvaient réussir là où avaient failli les démarches diplomatiques. Pendant toute la période de leur mise en vigueur, Saddam Hussein pillait le Koweït. Il constituait ainsi pour ses forces d'immenses réserves tout en forçant la population koweïtienne à s'exiler. Au bout d'un certain temps, la coalition n'aurait libéré qu'un désert et quelques habitants totalement inféodés à Saddam Hussein.

Non, les Nations Unies n'avaient, conformément à la Charte, d'autre choix que de mettre la force au service du droit et ainsi s'engager dans une opération de rétablissement de la paix et de la sécurité internationale.

Les forces canadiennes sont partie intégrante de cette opération. Je voudrais en profiter pour rendre hommage aux femmes, aux hommes, entre autres aux Québécoises et aux Québécois, qui accomplissent là-bas leur noble devoir. Je sais qu'ils peuvent compter sur votre confiance et vos encouragements. Leur engagement demeurera une source de fierté et d'inspiration pour les générations à venir.

Ces soldats qui accomplissent courageusement leur mission sont en droit de s'attendre à ce que les hommes politiques mettent tout en oeuvre afin que nous n'en arrivions pas à une pareille extrémité dans l'avenir. Ils ont parfaitement raison.

CONSTRUIRE LA PAIX

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, cette guerre traduit la ferme volonté de la communauté internationale de construire un monde meilleur fondé sur le droit et la résolution pacifique des conflits. Cette détermination doit aller bien au delà du rétablissement de la souveraineté koweïtienne. Nous avons trop longtemps attendu une telle attitude, une telle démonstration de responsabilité de la part des Nations Unies, pour ne pas nous sentir collégialement engagés à faire en sorte que ce nouvel esprit se manifeste également dans la recherche de solutions à long terme aux inextricables problèmes du Moyen-Orient.

Le Canada participe activement à cette entreprise. Je voudrais partager avec vous aujourd'hui les réflexions du Gouvernement sur ce sujet. Entre autres, je souhaite apporter

certaines précisions sur les initiatives que le Premier ministre annonce aujourd'hui à Ottawa et que le Canada entend promouvoir au cours des prochains mois.

D'abord il importe avant tout d'être réaliste. Pour le Canada, prétendre avoir à ce stade-ci la solution pour régler les problèmes du Moyen-Orient serait présomptueux. Pourquoi? Tout simplement parce qu'il appartient, en premier lieu, aux pays de la région de trouver ensemble des solutions à la situation une fois la guerre terminée. Aucune solution durable ne sera imposée de l'extérieur. L'engagement des pays immédiatement concernés est une condition *sine qua non* de la stabilité et de la sécurité dans cette région.

Cela dit, il s'agit d'une tâche considérable qui exigera aussi le concours des pays extérieurs au Moyen-Orient. En effet, plusieurs des causes de l'instabilité dans cette région, tel le problème central de la prolifération des armements, appelle des solutions qui nécessitent l'engagement de toute la communauté internationale. Il faudra aussi compter sur la mobilisation des ressources internationales, notamment des Nations Unies, pour répondre aux problèmes humanitaires et aux problèmes de sécurité que l'aventurisme de Saddam Hussein a aggravés.

Essayons d'esquisser les enjeux de l'après-guerre et la nature de la contribution d'un pays comme le nôtre.

ENJEUX IMMÉDIATS DE L'APRÈS-GUERRE

D'abord, une fois les objectifs des résolutions du Conseil de sécurité atteints et une fois le cessez-le-feu acquis, trois questions pressantes s'imposeront:

- l'assistance humanitaire aux populations civiles et aux personnes déplacées;
- la mise en place d'une force de maintien de la paix;
- la réparation des dommages causés à l'environnement par les imposantes nappes de pétrole dans le Golfe.

1) AIDE HUMANITAIRE

Au niveau de l'aide humanitaire, il s'agira de poursuivre les formidables efforts de coordination et de coopération engagé par les différents organismes internationaux. Ces organisations (le Haut-commissariat aux réfugiés, le Comité de la Croix rouge internationale, UNDR0, etc.) ont déjà accompli un travail colossal et continuent d'apporter un secours efficace. Le Canada a contribué de manière substantielle à ces efforts en accordant une somme de quelque 16 millions de dollars sur l'enveloppe totale de 77,5 millions consacrée à la coopération économique et humanitaire. Nous entendons maintenir notre engagement et ne pas pratiquer a priori l'exclusion. Il faudra

sans doute aider les populations irakiennes et répondre aux besoins des pays tels que la Turquie, la Jordanie et l'Égypte. Cela requerra toutefois une mobilisation des ressources de toute la communauté internationale, en particulier des pays ayant dégagé d'importants surplus de revenus pétroliers et aussi ceux dont l'engagement militaire au sein de la coalition a été limité.

2) UNE FORCE DE MAINTIEN DE LA PAIX

D'autre part, la garantie des frontières du Koweït devra être assurée, dans un premier temps, par une force de maintien de la paix, idéalement sous l'autorité des Nations Unies. Le Canada est d'avis que cette force doit être composée principalement de forces des pays de la région. L'expertise de ces pays est cependant limitée. C'est pour cette raison que le Canada, dont la réputation dans ce domaine n'est plus à démontrer, a offert ses services au Secrétaire général des Nations Unies ainsi qu'aux pays de la région pour mettre sur pied un programme de formation. De plus, nous sommes aussi prêts à participer à la composition d'une telle force de maintien de la paix et aux opérations de planification qu'exige son déploiement. Nous sommes aussi disposés à collaborer avec les Nations Unies afin de convoquer au Canada une réunion d'experts qui aurait pour mandat d'analyser les besoins et d'identifier les différentes options qui méritent d'être explorées.

Le Canada accorde un grande importance à ce que les Nations Unies, avec leur crédibilité retrouvée, jouent un rôle central dans la mise en place des arrangements de l'après-guerre. Leur engagement est garant du nouvel ordre international que nous cherchons à consolider.

3) RESTAURATION DE L'ENVIRONNEMENT

Sur le front environnemental, il faudra s'attaquer collectivement au nettoyage des dommages causés par le déversement démentiel de quantités jamais atteintes de pétrole brut dans le Golfe. Une équipe de spécialistes canadiens est déjà sur place et s'affaire en compagnie de collègues venant de nombreux pays à préparer cette opération. Mais il nous faut aussi regarder plus loin et examiner dans quelle mesure les conventions actuelles touchant l'utilisation de l'environnement à des fins militaires pourraient être renforcées. Peut-être sera-t-il nécessaire de négocier une nouvelle convention. Nous avons déjà pris l'initiative de contacter certains pays afin de poursuivre plus avant ce projet. En même temps, nous étudierons la possibilité d'améliorer les mécanismes internationaux actuellement prévus pour répondre à de telles urgences.

LES DÉFIS À MOYEN TERME: LA SÉCURITÉ DANS LE GOLFE ET LE MOYEN-ORIENT

Mais ces problèmes immédiats de l'après-guerre apparaissent presque dérisoires au regard des défis que pose l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables dans cette région du monde.

Les problèmes spécifiques qui surgiront dépendront en grande partie de la situation telle qu'elle se présentera une fois la guerre terminée, mais il est déjà évident que certains problèmes seront incontournables.

1) UNE APPROCHE GLOBALE DE LA SÉCURITÉ

D'abord au plan de la sécurité. Une force de maintien de la paix, si elle est un facteur d'équilibre, ne peut à elle seule prétendre fournir toutes les garanties de sécurité aux États du Golfe. Les arrangements régionaux devront donc être complétés par des garanties internationales. Celles-ci pourraient prendre la forme d'accords internationaux engageant certains pays de la Coalition sous le couvert des Nations Unies. De tels arrangements multilatéraux seraient sans doute plus facilement acceptables par les populations de la région. Dans le même esprit, le Canada estime qu'il serait préférable que ces garanties n'incluent pas un déploiement permanent de forces étrangères dans le Golfe.

À plus long terme, cependant, ces pays devront travailler à mettre en place des mécanismes, des structures leur permettant de résoudre pacifiquement leurs différends et concourant à instaurer une plus grande confiance entre eux. Bien que l'expérience de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe ne puisse être transposée telle quelle dans cette région, certains de ses enseignements peuvent offrir des avenues prometteuses.

Plusieurs pays européens s'emploient à explorer activement ce concept et pourraient proposer, une fois la guerre terminée, la création d'une CSCM, c'est-à-dire, une Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Méditerranée qui engloberait aussi, par la même occasion, la région du Golfe persique. C'est un projet ambitieux dont le Canada suit attentivement l'évolution.

C'est aussi dans cet esprit que, lors de la récente visite de mon collègue, le ministre des Affaires étrangères de l'Égypte, le Docteur Meguid, nous avons convenu de l'importance de commencer, dès maintenant, l'étude des structures de sécurité de l'après-guerre. Cette réflexion viserait à définir quels pourraient être les mécanismes susceptibles de faire partie d'une structure régionale de sécurité. Cette structure sera basée sur la garantie des frontières, un mécanisme de résolution pacifique

des conflits et l'instauration de mesures de confiance. Un tel mécanisme permettrait aussi de traiter des questions non militaires, comme ce fut le cas pour les deuxième et troisième corbeilles au sein de la CSCE.

Une telle approche globale des questions de sécurité fondée sur l'instauration d'un dialogue réel entre les différents partenaires régionaux servirait à aborder des sujets tel le développement d'institutions démocratiques dans la région. Mais pour avoir quelque chance de réussite que ce soit, la recherche d'une plus grande sécurité et stabilité régionale devra se pencher courageusement sur les racines mêmes des problèmes au Moyen Orient. Elles sont bien connues.

2) LE DIFFÉREND ISRAËLO-ARABE

La question la plus épineuse est celle qui touche aux relations entre Israël et les pays arabes car après des décennies de conflits, le capital accumulé de haine et d'incompréhension est immense.

Aucun plan de sécurité régional ne peut prétendre réussir s'il n'est pas fermement déterminé à faire des progrès vers un règlement global négocié et durable du différend israélo-arabe y compris la question palestinienne. Un tel règlement négocié doit être fondé sur les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité. À cet égard, le Canada n'a pas attendu la guerre du Golfe pour faire connaître son attitude favorable à la tenue d'une Conférence internationale. Nous ne devons pas exclure d'autres options mais il est toujours vrai qu'une conférence bien structurée qui aurait des chances raisonnables de réussite pourrait en effet contribuer utilement au processus de paix.

3) LES DISPARITÉS ÉCONOMIQUES

Face à de nombreux conflits, surtout ceux qui mettaient aux prises des pays peu développés, le Canada a toujours mis l'accent sur les impératifs sociaux et économiques. Au Moyen-Orient, ce besoin est encore plus impérieux. Une reconstruction qui ignorerait les dimensions sociales et humaines et qui ne s'attaquerait pas aux disparités économiques serait vouée à l'échec.

C'est un cadre nouveau qu'il faut à cette région et ce cadre, il appartient aux ressortissants et aux États de la région de le définir. Il n'y a pas de paix sans prospérité, pas de stabilité sans justice au sein des États et entre les États. La démocratie favorise aussi la justice, la prospérité et la paix. La sécurité à long terme ne peut pas être bâtie uniquement sur des structures militaires et des accords politiques. La sécurité à long terme, au Moyen Orient comme ailleurs, ne peut reposer que sur une coopération véritable entre les États, gage de dialogue

et de confiance. C'est dans ce contexte que j'ai développé le concept de sécurité coopérative devant la dernière Assemblée générale des Nations Unies.

Nous devons encourager les pays de cette région à tendre vers un tel objectif. Par exemple, après les hostilités, les pays du Golfe, voire de tout le Moyen-Orient, pourraient songer à créer une organisation de coopération économique. Une telle organisation pourrait être affiliée aux Nations Unies et être en prise avec les grandes institutions économiques et financières internationales, contribuerait à assurer une meilleure stabilité économique dans la région.

LES LEÇONS DE LA CRISE

Finalement, nous devons tirer dès aujourd'hui des leçons importantes de ce conflit. Nous avons une responsabilité considérable. Car nous tous, à des degrés divers, avons contribué au fil des années à la constitution d'un appareil militaire dans cette région, particulièrement en Irak, qui dépasse l'entendement humain. L'aide militaire dans la région a dépassé en importance l'aide économique. Cela doit cesser. Déjà les gouvernements les plus concernés s'y engagent.

Tout plan de paix, pour être crédible, doit comprendre des mesures strictes pour endiguer la prolifération des armes de destruction massive et l'accumulation de stocks d'armes conventionnelles dans la région. Ces questions cruciales, telles la prolifération des armes nucléaires, chimiques, biologiques et des techniques de lancement de missiles, font déjà l'objet de négociations multilatérales. Toutefois, leur succès a été jusqu'à date limité en raison du manque de volonté politique ou encore des intérêts contradictoires des différents protagonistes. Il est urgent de redoubler nos efforts afin que se manifeste une puissante volonté politique.

C'est fort de cette conviction que le Canada entend se faire le promoteur, au cours des prochains mois, d'un Sommet mondial sur les instruments de guerre et les armements de destruction massive. Ce sommet deviendrait le lieu privilégié d'une nouvelle concertation politique. Il viserait à adopter un plan d'action rigoureux qui conduirait d'ici 1995 à l'adoption d'un cadre intégré de régimes de non prolifération et de contrôle des armements, y inclus les armements conventionnels.

Voilà donc, brossées à grands traits, les vues et les initiatives que le Premier ministre et moi-même, nous employerons à promouvoir au cours des prochains mois. Nous comptons intensifier les consultations entre le Canada et les pays de la région.

Le Canada et la communauté mondiale devront consacrer autant d'énergie à «gagner» l'après-guerre que nous en mettons à faire la guerre - et plus encore.

Pour qu'elle ait un sens, cette guerre doit servir à bâtir la paix. C'est sur cette capacité à construire cette paix que nous serons jugés. Nous en sommes conscients et le Canada n'entend ménager aucun effort pour relever ce défi hors du commun.